

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMES

**mardi 17 avril 2019,
salle communale, Martigny**



Table des matières

PREMIERE PARTIE - PARTIE SYNDICALE

1. Ouverture de l'assemblée.....	3
2. Nomination des scrutateurs	3
3. Approbation du PV de l'AG 2018	3
4. Lecture et approbation des comptes.....	3
5. Rapport des vérificatrices des comptes	4
6. Elections au comité.....	5
7. Délégué du SER.....	5
8. Rapport d'activité et projets	6
8.1 Journée de l'enseignement spécialisé à la Foire du Valais.....	6
8.2 Colloque OPHRIS	6
8.3 Lettres diverses	6
8.4 Partenariat avec la SPVal et l'AVECO.....	7
8.5 Projets en cours.....	7
8.5.1 Commission "matériel"	7
8.5.2 Matinée AMES sur les mesures de compensation des désavantages	8
9. Discussions, débats et interrogations de l'assemblée.....	9
9.1 Secondaire I.....	10
9.2 Elève à comportements inadaptés	11
9.3 Défraiement pour la formation	11

DEUXIEME PARTIE - PARTIE OFFICIELLE

1. Accueil des invités	12
2. Mot de M. Solioz, Président SPVal.....	12
3. Informations transmises par M. Vassalli, inspecteur détaché.....	13
4. Parole à la salle	14
4.1 Elèves en PA dès la 4H, sous-dotation pour les CDTEA	14
4.2 Questionnement de l'assemblée	14
5. Parole au Chef de l'OES - Informations générales	15
5.1 Informations de l'OES	15
5.2 Différents groupes de travail	16
5.3 La question des budgets	16
6. Remerciement et conclusion	17

PREMIERE PARTIE – PARTIE SYNDICALE

1. Ouverture de l'assemblée

Pour cette assemblée 2019, nous comptons :

- +/- 200 courriers envoyés
- 64 membres présents
- 75 membres excusés
- 64 membres non-excusés



Notre présidente encourage les membres à inscrire dans la liste des présences une nouvelle adresse mail autre que celle d'educanet2 étant donné que la plateforme va prochainement fermer.

2. Nomination des scrutateurs

Antoine Bochatay et Michel Bender sont nommés scrutateurs de l'assemblée.

3. Approbation du PV de l'AG 2018

Le procès-verbal de l'AG 2018 (qui se trouve sur le site de l'AMES) est approuvé par l'assemblée présente et les membres en donnent décharge à la secrétaire.

→ **L'assemblée approuve le PV de l'AG 2018 par acclamation.**

Manuella remercie la secrétaire pour son travail.

4. Lecture et approbation des comptes

Notre caissière, Bérénice Lovey, présente les comptes au nom de Sharmila Comby Nater, responsable des comptes AMES. Au 28 février 2019, la fortune de l'AMES s'élève à 39'279,50frs.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 3'727,05frs, bénéfice dû à la rentrée d'argent provenant de nouveaux membres inscrits à l'AMES, ainsi qu'à des

ristournes de la SPVal et de l'AVECO. La majorité des dépenses de la journée de l'enseignement spécialisé à la Foire du Valais a été prise en charge par la SPVal. A la différence des autres années, les cotisations 2019/ 2020 ne sont pas comptabilisées dans ce montant.

Les dépenses regroupent notamment les coûts liés à la soirée à la Foire du Valais, les jetons de présence pour le comité ainsi que les divers frais de secrétariat, cadeaux...

AMES

Comptes au 28.02.2019

Bilan

ACTIF	
Caisse	166,50
Banque	39 112,55
Transitoires	0,00
TOTAL	39 279,05

PASSIF	
Transitoires	0,00
Capital initial	35 552,00
Bénéfice / Perte	3 727,05
Nouveau Capital	39 279,05
TOTAL	39 279,05

Pertes et Profits

Produits	
Cotisations	6 600,00
Divers	166,50
Ristournes SPVAL/AVECO	2 329,00
Total Produits	9 095,50

Charges	
Frais AG	298,00
Frais Secrétariat et Comité	911,95
Jetons de présence Comité	4 030,00
Frais CCP	128,50
Total Charges	5 368,45

Résultat Exercice	3 727,05
--------------------------	-----------------

Les nouvelles cotisations de l'année 2019-2020 sont prises en comptes dès le 1er mars 2019. Le comité AMES remercie d'avance les membres de spécifier leur nom pour leur paiement. Cela évite les points d'interrogations face aux cotisations anonymes.

5. Rapport des vérificatrices des comptes

La parole est donnée à Katia Bender-Mazurkzac, l'une des vérificatrices des comptes.

Les vérificatrices de comptes, Mesdames Katia Bender-Mazurkzac et Annette Délétroz, approuvent les comptes de notre caissière et demandent à l'assemblée de lui en donner entière décharge. Elles relèvent l'efficacité de Sharmila.

→ L'assemblée approuve les comptes par acclamation.

→ Notre Présidente remercie les vérificatrices ainsi que Bérénice et Sharmila pour le travail effectué conjointement.

6. Elections au comité



Marie-Laurence Lamon et Valérie Pellaud quittent le comité. Le comité AMES les remercie pour leur précieux travail. Manuella propose à l'assemblée d'élire : **Esther Darioli** qui est actuellement ES au CO d'Octodure en classe de préapprentissage. Possédant un palmarès incroyable au sein de l'enseignement spécialisé, elle ne peut qu'être une chance pour le comité AMES. En effet, Esther travailla pour le CPS dans les écoles primaires et au CO, pour l'ERVEO (pour les appuis, l'allemand ainsi que pour le poste de médiatrice), pour la Fontanelle où elle enseigna à des jeunes placés pour des raisons pénales, pour la classe relais et d'observation au CO de St-Guérin. Bienvenue à elle !

→ L'assemblée accepte, par acclamation, la candidature et l'élection de **Esther Darioli.**

Marie-Laurence a rencontré Joëlle Nanchen bien avant de rechercher quelqu'un pour la remplacer au comité. Enseignante spécialisée à Sierre, elle travaille au centre scolaire des Glariers, en appui et appui renforcé. Curieuse, créative, investie, elle présente toutes les caractéristiques qui vont amener une belle énergie dans l'équipe du comité. Bienvenue au comité, Joëlle !



→ L'assemblée accepte, par acclamation, la candidature et l'élection de **Joëlle Nanchen.**

7. Délégué du SER

Manuella parle au nom de Marynoël Dubois qui est malheureusement absente. Concernant le poste de représentant à la CES (Commission de l'Enseignement Spécialisé) qui est le groupe de référence du SER pour la pédagogie spécialisée, l'un des mandats est d'organiser tous les 3 ans la journée de l'enseignement spécialisé, la dernière en date ayant eu lieu en janvier 2018. De plus, ces réunions donnent l'occasion d'un tour de table

sur les thématiques et dossiers cantonaux. La commission propose à l'assemblée du SER des résolutions dans le domaine de l'enseignement spécialisé. Les délégués se rencontrent quatre fois par année, le mercredi après-midi. Cela favorise grandement un esprit de collaboration ainsi qu'un enrichissement mutuel. Olivier Solioz est le deuxième délégué valaisan.

Manuella remercie Marynoël pour sa fidélité et son investissement. Toute personne intéressée à remplacer Marynoël peut la contacter ou envoyer un mail au comité.

8. Rapport d'activité et projets

Le rapport 2018 du comité figure dans le Rapport d'activité SPVal, annexé à la revue Résonances du mois d'avril 2019.

8.1 Journée de l'enseignement spécialisé à la Foire du Valais

Manuella remercie chaleureusement Chantal Dorsaz, Murielle Curdy et Régis Pellissier d'avoir offert de leur temps et de leur énergie pour que notre participation à l'anniversaire de la SPVal, le 2 octobre 2018 soit un véritable succès. Le film réalisé par Jacques Dussex sur les classes de Saint-Maurice est diffusé pour l'assemblée.



8.2 Colloque OPHRIS



En décembre 2018, l'AMES a aussi été présente à l'OPHRIS (Observatoire des pratiques sur le handicap) à Bramois lors de la table ronde qui réunissait des représentants et divers acteurs de l'enseignement spécialisé afin de parler du travail d'inclusion en Valais. Cette table ronde s'est ensuite exportée à l'université à Genève devant les futurs enseignants spécialisés.

8.3 Lettres diverses

En collaboration avec la SPVal et l'AVECO, l'AMES a écrit deux lettres qui ont été transmises au département de l'économie et de la formation, puis au département de la santé, afin d'exprimer les inquiétudes face au manque de ressources des CDTEA, à la recrudescence de comportements difficiles dans les classes du canton et au manque de ressources en ce qui concerne la pédopsychiatrie dans le canton. Un accroissement des

EPT dans les CDTEA et la mise en œuvre d'un groupe de travail pour les comportements inadaptés ont été obtenus. La lettre pour la demande de ressources en pédopsychiatrie a été transmise au département de la santé, des affaires sociales et de la culture et reste en attente d'une réponse

8.4 Partenariat avec la SPVal et l'AVECO

Manuella remercie nos deux associations et relève le lien privilégié qui nous lie : Nous défendons les mêmes réalités, et rencontrons les mêmes difficultés.

8.5 Projets en cours

8.5.1 Commission "matériel"

Anne-Françoise Fauquet-Epiney prend la parole. Suite au constat qu'il y a très peu de matériel spécifique proposé pour les ES dans le catalogue de la CECAME et que les ES se dispersent beaucoup dans la recherche de matériel et de documents, le comité s'est penché sur la question. Une commission "matériel" composée de deux membres AMES, Marie-Laurence et Anne-Françoise ainsi que de deux membres de l'OES, Guy Dayer et Laurence Lonfat, a été créée. Le comité AMES a rédigé une liste de matériel qu'elle estime devoir être dans le catalogue de la CECAME (réglette de lecture, livres, dictionnaire Eureka, etc.)

Renseignements pris, il ressort de la dernière séance avec l'OES qu'aucun canton n'a de modèle « exportable » ce qui concerne le matériel. De plus, le Service de l'Enseignement n'entre pas en matière sur le subventionnement car cela est du ressort des communes. L'OES nous propose de transmettre la liste de matériel à la commission COMEVAL, présidée par Pierre Antille car il y a tout de même des doutes quant à la validation scientifique du matériel.

Notons que RERO-Valais dispose de plus de 800 ressources dont 67% en ligne (livres, articles, films, mallettes). Ces ressources peuvent être livrées dans les médiathèques et/ou bibliothèques de villes ou villages le plus proche de votre domicile et peuvent être empruntées pour une durée de 28 à 56 jours.

Dans certains centres, comme par exemple le CPS de Martigny, du matériel a été rassemblé mais ce n'est pas le cas de tous les établissements. En outre, certaines

communes prévoient des budgets généreux pour les enseignants spécialisés alors que pour d'autres ce n'est pas le cas. Le comité AMES souhaite réduire ces inégalités.

Anne-Françoise encourage les membres à poster des articles, idées et autres ressources sur le groupe FB qui, pour rappel est privé.

Elle demande à l'assemblée si l'AMES doit continuer à investiguer ?

→ **L'assemblée approuve à main levée cette demande.**

Le comité AMES étant très chargé, Anne-Françoise demande à l'assemblée si des membres seraient d'accord de prendre le relais. Personne ne s'est proposé mais si un ou des membres change d'avis, il peut s'adresser au comité AMES.

Olivier Solioz prend la parole et mentionne que la Commission des moyens d'enseignement se réunit le 1^{er} mai 2019. Il propose que l'AMES lui transmette la liste élaborée afin qu'ils étudient ce qui pourrait être validé. Il propose aussi d'en parler en commission SER pour voir s'il y a les mêmes besoins dans les autres cantons.

8.5.2 *Matinée AMES sur les mesures de compensation des désavantages*

Marie-Laurence prend la parole. Le groupe de travail de cette matinée est composé de Nathalie et Marie-Laurence ainsi que de Monsieur Dayer et Madame Lonfat. De manière régulière, le comité organise une matinée pour ses membres en lien avec une problématique actuelle de l'enseignement spécialisé. Depuis quelques temps, des difficultés récurrentes sont rapportées au comité AMES en lien avec les compensations des désavantages. Pour cette raison, le comité est en train d'organiser une matinée sur ce thème en collaboration avec l'OES. Intitulée « Compensation des désavantages-différenciation : l'enseignant spécialisé à la croisée des chemins », cette matinée est prévue le samedi 16 novembre à Sion. L'objectif de cette matinée sera d'identifier quelles bonnes pratiques aident à différencier et de donner des outils à toute la classe en partant des besoins des élèves en situation particulière. Elle proposera des moments d'échange et de partage sur les diverses pratiques par groupes d'enseignants.

9. Discussions, débats et interrogations de l'assemblée

La présidente remercie le comité pour son travail : celui-ci prend de l'ampleur, au fil des sollicitations et de nos implications dans divers projets. Nous étudions une solution qui permettrait de reconnaître ce travail (en termes de temps ou de rémunération) sans entraver ou compliquer la pratique professionnelle du membre du comité.

La mise en pratique de quelques notions de psychologie positive permet de mettre en lumière les apports de notre collaboration avec l'OES : prise en compte et allègement de notre charge de travail, formation continue renforcée, consultations pour les sujets importants (GU - APR -...) ...

9.1 Secondaire I

Valérie prend la parole pour parler des dysfonctionnements de l'ES au CO qui ont été rapportés à l'OES :

Difficultés soulevées	Remarques de l'assemblée	Propositions de l'assemblée et du comité
Périodes d'ES octroyées uniquement pour les élèves en PA (pas d'appui selon la loi)	<i>La verticalité ne devrait pas s'arrêter au primaire - secondaire mais aussi au service de la formation professionnelle.</i>	<ul style="list-style-type: none"> → uniformisation primaire - CO : révision de la loi sur le CO (cohérence et coordination, poursuite de l'API, poursuite des projets tels que la gestion de conflits entre pairs)
<p>Variété des profils des élèves en PA (élèves allophones, élèves à la limite des mesures renforcées, élèves qui ont les capacités mais qui ne travaillent pas)</p> <p>Soutien et étude dirigée : mesures peu adaptées aux difficultés de ces élèves</p>	<p><i>La population de l'ES change très rapidement, mais des indices précurseurs avaient été signalés en haut lieu : ne serait-il pas possible d'anticiper ces réalités et d'y réfléchir en amont?</i></p> <p><i>Difficultés d'orientation des élèves : A Sion, il arrive fréquemment que des élèves qui sont en API soient transférés, au CO en classe APR. Avaient-ils été préalablement bien orientés ou la classe APR devient-elle le dernier recours ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> → l'allemand supprimé chez les élèves allophones, si cela est problématique → le travail (sous forme de stages) pourrait faire partie de la scolarité pour certains élèves qui décrochent à l'école → classe pratique pour les PA à la limite des mesures renforcées → envisager une année supplémentaire pour les élèves de 10CO libérables → renforcer la collaboration avec les CPS
<p>Monde du travail de plus en plus exigeant</p> <p>Manque de solution à la sortie du CO pour beaucoup d'élèves en difficulté</p> <p>Niveau toujours plus élevé des exigences pour une AFP</p>	<p><i>Trouver des stages pour ces élèves : tâche conséquente : est-ce vraiment le rôle de l'enseignant spécialisé ?</i></p> <p><i>Plateforme T1 : information floue et lacunaire pour une grande majorité des acteurs concernés</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> → Trouver un partenariat avec les communes afin qu'elles subventionnent des entreprises qui engageraient des élèves dans un but social → améliorer l'information et la communication

9.2 Elève à comportements inadaptés

Un membre relève que certains élèves qui décompensent ne sont pas suffisamment suivis. Souvent, il y a une solution en urgence (telle que l'unité psychiatrique) mais qui ne dure malheureusement pas. En effet, les élèves reviennent avant que leur traitement ne soit terminé. Ils peuvent avoir des crises de violence, voire des envies de suicide. Cela semble accentuer les risques de passage à l'acte. Les ES se sentent démunis.

9.3 Défraiement pour la formation

Une membre demande si des ES peuvent demander des défraiements pour leurs formations. C'est possible, il faut s'adresser au Service de la formation tertiaire. Une autre solution est que, si huit personnes s'inscrivent, un cours en établissement peut être organisé par la HEP.

DEUXIEME PARTIE - PARTIE OFFICIELLE

1. Accueil des invités

Notre Présidente souhaite la bienvenue à tous les invités présents : Madame Sabine Mabillard-Fazzari ainsi que Messieurs Guy Dayer, Gilles Carron, Olivier Solioz (Président SPVal) et Stéphane Darbellay (représentant AVECO), et les remercie pour leur présence. Elle mentionne que Mesdames Marylène Volpi Fournier et Laurence Lonfat ainsi que Monsieur Sébastien Vassalli se sont excusés.

2. Mot de M. Solioz, Président SPVal

Monsieur Solioz, salue l'assemblée ainsi que les invités.

Il a pris note des différentes problématiques pour les relayer respectivement à la FMEP, SER et au Service de l'enseignement.

Le sujet de la CPVAL est au cœur des réflexions. Un travail est également entrepris afin que l'assurance perte de gain (couverture maladie) s'étende à 720 jours.

Concernant l'authentification forte pour ISM, la SPVal a réuni toutes les questions, les dysfonctionnements et les a transmis. Le dernier délai pour s'authentifier avec le nouvel accès est le 10 mai 2019. Passée cette date, plus personne ne pourra entrer sur ISM avec l'ancien accès.

Olivier explique que le nombre de représentants des associations dans les différents groupes de travail de l'Etat est souvent limité à trois, correspondant à deux pour le Valais Romand et un pour celles du Haut-Valais. C'est à la SPVal, l'AVECO et l'AMES de choisir les représentants les plus pertinents selon les thématiques.

Il relève aussi l'importance de travailler davantage avec les 1-2H. Il mentionne un poste d'enseignant spécialisé à Martigny pour les 1-2H.

Manuella remercie Olivier pour son soutien très précieux et efficace.



3. Informations transmises par M. Vassalli, inspecteur détaché



M. Vassalli aurait dû être parmi nous, mais il est retenu par d'autres obligations. Manuella est son porte-parole pour parler des examens cantonaux. Elle mentionne que les examens cantonaux se basent sur la progression des apprentissages du PER. L'horaire scolaire, qui tient compte des élèves pouvant bénéficier de temps supplémentaire, est à

respecter pour les débuts et fins de demi-journées d'examens. Toute demande de modification du programme doit être validée par l'inspecteur scolaire sur demande de la direction d'école.

Les épreuves du primaire ont été mises en page par un graphiste. Celles du CO, pour cette année, ont été mises en page sous WORD. Dès l'an prochain, le travail de mise en page sera fait par un graphiste.

Le cadre prévu dans l'art. 29 de l'ordonnance sur l'évaluation des élèves de l'école obligatoire et la directive du 23 mars 2017 sur les troubles et handicaps divers sont applicables aux examens de fin d'année.

Deux versions des examens sont disponibles. L'examen standard contient déjà des adaptations pour les élèves « dys » (taille de police = Arial 12, interligne = 1.5 dans les textes, 1.15 dans les questions, texte non justifié). Afin d'obtenir une version modifiable des examens (format « Word ») pour les élèves, hors programme adapté, qui, durant l'année scolaire bénéficient d'adaptations conséquentes, la direction d'école doit faire parvenir à M. Michel Beytrison, adjoint au Service de l'enseignement (michel.beytrison@admin.vs.ch), d'ici au mercredi 1er mai 2019, la liste des élèves concernés ainsi que, pour chaque situation, un document attestant des mesures compensatoires octroyées durant l'année scolaire. Les demandes seront analysées par le SE puis les documents modifiables au format WORD des épreuves « élèves » seront remis aux directions des écoles concernées pour le 22 mai.

Les enseignants spécialisés qui obtiendront les fichiers au format WORD sont responsables des modifications qu'ils apportent et doivent les garder confidentielles. Les élèves à qui sont destinées ces épreuves doivent en passer l'intégralité. Il n'est donc pas possible de supprimer des éléments.

4. Parole à la salle

4.1 Elèves en PA dès la 4H, sous-dotation pour les CDTEA

Corinne Duc prend la parole. Elle souhaite tirer la sonnette d'alarme sur l'école inclusive. Quand les élèves, dès la 4H, ont un PA généralisé, ils ne dépendent pas du CPS et n'ont parfois pas de pas suivi en logopédique ni psychologique. Il n'y a que l'API. La mission est souvent impossible car il y a tellement à travailler : les apprentissages cognitifs mais aussi les émotions, les stratégies.

Elle est interpellée par le chiffre concernant les logopédistes et psychologues. Le Valais est sous-doté par rapport aux autres cantons.

→ Seize postes ont été attribués et il y a eu une priorité pour le service cantonal de la jeunesse M Dayer a rencontré Mme Poloni qui s'interroge sur l'augmentation massive des demandes de bilan. Il rend attentif les ES QU'IL FAUT casser le lien entre la mesure et le diagnostic. Il faut trouver un équilibre : freiner les diagnostics inutiles, étoffer les investigations pour les situations qui en ont besoin.

→ La collaboration entre les pédiatres et le CDTEA devrait être plus étroite. Si le pédiatre pense qu'il ne faut pas s'inquiéter, les spécialistes ne devraient pas entrer dans la course. Par contre, un deuxième avis pourrait être demandé.

4.2 Questionnement de l'assemblée

Valérie résume le débat de l'assemblée pendant la partie syndicale. Elle relève notamment que l'assemblée souhaite poursuivre la commission du matériel. M. Dayer y répondra au fur et à mesure de son intervention.

Manuella relève que les ES n'ont pas l'ensemble des informations et ne voient ainsi pas toujours la situation dans son ensemble.

→ Tout est en mouvement et il est difficile pour l'OES d'informer les ES (complexité, trop d'informations...). La possibilité d'une newsletter, de rencontres avec l'OES sont en cours de réflexion. Notons que les séances d'arrondissement avec les directions transmettent toujours des informations sur l'enseignement spécialisé.

5. Parole au Chef de l'OES - Informations générales

M. Guy Dayer salue l'assemblée. Il est heureux d'être invité à cette AG. Il relève que les préoccupations de l'assemblée sont partagées par l'OES.



5.1 Informations de l'OES

Il relève la complexité des problématiques ainsi que leur multiplication.

Il évoque, parmi 50 dossiers en cours, les suivants :

- ❖ **Convention sur les transitions réunissant OCAI-CDTEA-OSP-OES.** Notons que les changements pour l'assurance invalidité ne sont pas sans conséquence sur l'École. La problématique des transitions a beaucoup évolué même si ce n'est pas l'impression qu'elle donne. Certains Ecoles spécialisées comme la Castalie, Don Bosco ont ouvert des structures et cela n'est pas forcément connu. Le manque important d'informations met les ES dans un certain flou mais ce flou sera bientôt levé, **une demi-journée d'informations va d'ailleurs être organisée en automne.** Par contre, la transition pour les élèves TSA ne semble encore pas assez développée.
- ❖ **Centre de compétence de la surdité :** il se développe toujours plus. Davantage de mesures sont octroyées, deux logopédistes ont été engagées. Concernant la langue des signes, cela n'est pas encore réglé. Des familles aimeraient par exemple un cours qui soit mis en place pour elles.
- ❖ **Gratuité de l'école pour les écoles spécialisées :** Les parents devraient en principe ne plus payer de frais scolaires. Dans les faits, c'est plus nuancé. La répartition du matériel va être définie entre parents et école. Parmi deux systèmes, chaque école choisira pour lequel elle opte.
- ❖ **Développements informatiques :** ISM-VALOGIS (plateforme qui gère les élèves en APR). L'OES travaille vraiment sur la simplification des démarches notamment pour ne pas devoir introduire les informations à double.
- ❖ **Formation HEP :** Plusieurs étudiants ont abandonné le MAES, ce qui interroge et demande une réflexion. Une réflexion est actuellement menée sur la formation HEP pour le CO. Il y a un souhait que l'enseignement spécialisé soit une branche.
- ❖ **Cadre de l'APR :** Il va être distribué en automne.

- ❖ Il y a une mise au concours de postes d'enseignant pour les classes destinées aux élèves requérants d'asile car ceux-ci, avant d'être mis dans les écoles, doivent avoir atteint un certain niveau de connaissances et de compétences dans leur métier d'élève.

5.2 Différents groupes de travail

- ❖ *Groupe de travail pour élèves au comportement inadapté* : Cela se fera dès la rentrée 2019-2020 et sera piloté par un Inspecteur. Mme Mabillard-Fazzari représentera l'OES. M. Dayer mentionne qu'il trouverait dommage que les conclusions se résument à créer deux postes supplémentaires de personnes ressources. Les associations ont trois places respectivement pour la SPVal, l'AVECO et les associations du Haut-Valais. Il encourage la collaboration de l'AMES et pourquoi pas être l'un des représentants.
- ❖ *Commission stratégique cantonale de la pédagogie spécialisée* : cette commission sert à effectuer l'état des lieux annuels de l'enseignement spécialisé, à cibler où mettre les focus.
- ❖ *Groupe de travail pour l'élaboration d'un rapport avec des propositions sur l'autisme* : Dans ce type de groupe, il n'est pas fait appel aux ES car les conseillers pédagogiques sont des personnes du terrain et ont une vision globale de la situation. Un rapport sera transmis au Conseil d'Etat.

5.3 La question des budgets

Notons que les deux classes d'observation de Sion se ferment en fin d'année.

M. Darbellay, Chef du Département de l'économie et de la formation, soutient vraiment l'enseignement spécialisé. M. Dayer s'interroge sur les causes de l'augmentation systématique des problématiques, est-ce l'école qui les crée ? Cette question a une réelle incidence sur les budgets attribués à l'enseignement. En effet, cela implique que des projets doivent être abandonnés tels qu'une structure en pédopsychiatrie à Monthey.

6. Remerciement et conclusion

Manuella remercie l'OES pour tout le travail accompli, l'écoute, la collaboration, la volonté de faire avancer la cause de l'enseignement spécialisé et des personnes, élèves, enseignants et partenaires qui y sont rattachés.

M. Dayer remercie le comité qui fait le relais avec les ES ainsi que les ES qui sont face aux élèves. La qualité du travail et de la collaboration dépendent d'eux.

Manuella remercie Valérie Pellaud et Marie-Laurence Lamon pour leur précieux travail et leur dédie à chacune un texte :

Valérie, c'est

Champagne et Tiki : ça pétille... quelquefois, ça pique un peu... mais ça fait tellement de bien... ça étourdit, on décolle un peu, la tête dans les nuages et au milieu des bulles...

Et puis, quand on redescend sur terre, point de maux de tête, on a juste dans le cœur et pour longtemps, le goût du bonheur partagé...

Valérie, si tu veux bien, effeuillons la marguerite de ces beaux moments passés avec toi : coup de gueule, un peu, prises de conscience, beaucoup, travail, énormément, rire, à la folie.... Ennui... pas du tout

Assise à la table du comité ou présente dans la salle, nous savons que nous pouvons compter sur ton soutien indéfectible à notre cause et surtout à celles des jeunes dont tu t'occupes et pour cela, on voulait te dire Merci !!!

Marylau,

Décrire Marylau, c'est un peu comme établir l'inventaire de Prévert :

un petit tuyau pour la permaculture, un itinéraire de VTT, un livre sur le HP qui s'ennuie, un jeu pour l'hyperactif qui s'ignore, une recette de houmous, une destination de vacances, l'adresse du dernier SPA à la mode et puis, tout au fond, juste pour vous, comme une faveur, avant de vous quitter, le secret pour devenir Chevalier des temps modernes : vous le connaissez : je ne peux pas m'empêcher de vous le redire,

- avoir son épée, la parole que tu manieras avec prudence car elle peut être à double tranchant
- avoir son bouclier : pour te protéger du « trop » de travail, de palabres, de critiques inutiles... mais pas pour te calfeutrer chez toi
- avoir sa quête : pour rechercher la vérité... aller vers l'autre pour entendre sa vérité et savoir, plutôt que croire
- avoir sa règle : pour faire de son mieux... sachant que le mieux d'aujourd'hui est peut-être différent du mieux de demain....

Merci Marylau pour l'étendue de ton inventaire et pour ta générosité à nous le partager....

Notre Présidente remercie l'assemblée pour son attention.

L'apéritif a été préparé par la Meunière que nous remercions chaleureusement.

Pour le comité AMES

Céline Pannatier-Favre, secrétaire